



VILLE DE
RICHMOND

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le règlement no. 142 des règlements de la Ville de Richmond, constituant un comité consultatif d'urbanisme, a été adopté à une assemblée régulière du Conseil de cette municipalité, tenue dans la Chambre du Conseil, le lundi 23^e jour de novembre 2009 à 17 h 30.

Communication de ce règlement peut être obtenue au bureau du soussigné, directeur général, au 745 rue Gouin à Richmond aux heures de bureau.

DONNÉ À RICHMOND (QUÉBEC)
Ce 23^e jour de décembre 2009.

Daniel Leduc
directeur général et
secrétaire-trésorier